

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 4 AVRIL 2017

VOTE DU BUDGET

VOTE DES BUDGETS COMMUNE ET BUDGETS ANNEXES 2017:

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Budget commune de l'exercice 2017 comme suit :

- Section de Fonctionnement 1 736 914 euros
- Section d'Investissement : 618 408 euros

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Budget CCAS de l'exercice 2017 qui s'équilibre en Recettes et en Dépenses comme suit :

- Section de Fonctionnement 4 275 euros

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Budget Assainissement de l'exercice 2017 qui s'équilibre en Recettes et en Dépenses comme suit :

- Section de Fonctionnement : 74 324 euros
- Section d'Investissement : 104 432 euros

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Budget Lotissement de la piscine de l'exercice 2017 comme suit :

- Section de Fonctionnement 10 944 euros
- Section d'Investissement : recettes : 78 695 euros
Dépenses : 34 521 euros

CREATION D'UN BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT DES CANONS » (Terrain près de la piscine)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Budget Lotissement des canons de l'exercice 2017 comme suit :

- Section de Fonctionnement 95 700 euros
- Section d'Investissement : 95 700 euros

Achat du terrain, frais divers : notaire, géomètre, viabilisation.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES

Le taux de la taxe d'habitation est automatiquement diminué à la suite du passage en fiscalité professionnelle unique.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les taux des taxes directes locales pour l'année 2017, à savoir :

▪ Taxe d'habitation	16.36 %
▪ Taxe foncière (bâti)	17.92 %
▪ Taxe foncière (non bâti)	35.65 %

Pour information monsieur le maire fait part que le taux d'endettement par habitant était de 1.105 € pour une population de 1 535 habitants au 31 décembre 2015 (moyenne départementale 575 €).

AFFAIRES DIVERSES

👁️ VOIRIE DEFINITIVE LOTISSEMENT RUE GASTON FOUQUET ; lancement de l'appel d'offres

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 25 janvier 2017, le conseil municipal a confié la maîtrise d'œuvre au Cabinet BARBIER pour procéder à l'aménagement de la voirie définitive du lotissement de la piscine sis rue Gaston Fouquet (voirie, enrobés, bordures, éclairage public, engazonnement, plantations).

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure sous forme de marché à procédure adaptée.

☞ **Motion contre la fermeture du centre d'exploitation des routes départementales de Vibraye**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'à la suite d'un audit réalisé par le service des routes départementales de la Sarthe, un scénario vient d'être rendu public. Il s'agit de fermer deux Agences Techniques Départementales (ATD) et huit Centre d'exploitation, dont celui situé à Vibraye.

Ces fermetures liées à des choix d'économies budgétaires auront pour conséquence d'éloigner les services des usagers, de dégrader les conditions de sécurité routière et d'augmenter les délais d'intervention (viabilité hivernale, accidents).

Alerté par les agents, monsieur le maire souhaite que le conseil municipal s'oppose avec eux à cette réorganisation qui ne leur permettra pas d'exercer des missions de service public de qualité, en toute sécurité.

En outre, il s'insurge contre le gaspillage d'argent public : la fermeture du centre de Vibraye est envisagée alors qu'il vient d'être rénové il y a peu et constate avec regret et amertume qu'une fois encore les services publics s'éloignent de la commune.

Depuis que Vibraye n'est plus chef-lieu du canton, la trésorerie a disparu, des menaces pèsent sur la Poste de Vibraye et les bureaux de la communauté de communes sont partis à Saint-Calais. Ce serait maintenant au tour du centre d'exploitation de disparaître.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal demandent à l'assemblée départementale de revoir sa position concernant le centre d'exploitation des routes de Vibraye.

☞ Monsieur le maire informe que monsieur CHÉRON a annoncé lors de la réunion de préparation du 28 mars qu'il n'y avait plus de bureau du comice agricole. Par conséquent, le comice agricole cantonal qui devait avoir lieu le samedi 26 août à Dollon est annulé.

Il annonce le maintien de la fête communale le samedi 27 août au soir et le dimanche 28 août avec défilé de chars, des voitures des années 70 et de motos Harley Davidson.